Licence Musicologie

La formation propose le ou les parcours suivants : :

- Parcours Musicologie
- Parcours Physique-musicologie (double licence)
- Offre de cours pour les étudiants en échange - Musicologie

Présentation

La musicologie est une science qui se consacre à tout ce qui relève de la musique. Son domaine est très vaste puisque la musicologie s'intéresse autant aux pratiques musicales, qu'aux œuvres, aux compositeurs, aux interprètes, à la dimension physique des sons, aux contextes d'élaboration de la musique et de sa réception.
Elle se décline en différentes disciplines : la théorie, l'histoire de la musique, l'analyse (étude détaillée des œuvres), l'esthétique, l'ethnomusicologie, l'acoustique (étude physique du son), l'organologie (étude des instruments), et emprunte volontiers aux autres disciplines : sociologie, anthropologie, histoire de l'art, physique, psychologie, notamment.
Le métier de musicologue, qui pense la musique et le fait musical, se distingue alors de celui du compositeur ou de l'interprète, qui la font naître ou renaître. Mais la musicologie facilite aussi le travail des musiciens, conduisant à une compréhension plus vaste et plus juste des phénomènes musicaux et des œuvres, permettant la redécouverte de partitions peu connues : la pratique musicale et la musicologie s'enrichissent mutuellement. C'est pourquoi la musicologie fait désormais partie de la formation des musiciens.

La licence de musicologie de l'université Grenoble Alpes offre un cursus complet alliant des enseignements historiques (histoire de la musique et histoire de l'art), enseignements techniques, scientifiques et séances de pratique musicale. Ce cursus s'enrichit d'ouvertures sur les musiques populaires et de tradition orale.

- En 1re année, la majeure partie des enseignements dispensés concerne la musique et de la musicologie. Plusieurs cours fondamentaux d'Histoire de l'art sont en outre intégrés à l'emploi du temps. Ce dispositif permet aux étudiants qui le souhaiteraient de se réorienter au second semestre de la première année vers une licence d'Histoire de l'art et archéologie.
- La 1re année de la licence musicologie propose aussi une option facultative « Accès Santé » (LAS) : sous réserve de validation de l'année de licence suivie, de l'option santé (10 ECTS) et du classement aux épreuves du 1e et 2e semestre, il est possible de poursuivre en 2e année des études de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie ou de kinésithérapie.

Enseignements de l'option santé : physiologie humaine, physique-chimie, biochimie, biostatistiques, biologie cellulaire, histologie-biologie du développement, anatomie ou initiation à la connaissance du médicament

- En 1re année également, un parcours Physique et Musicologie offre la possibilité d'obtenir en trois ans à la fois une licence de musicologie et une licence de physique (double licence)

En 2e ou 3e année, 3 options de spécialisation sont proposées au sein de la licence de Musicologie :

- Musiques et musicologie (à partir de la 2e année de licence). Il a pour objectif de préparer les étudiants qui souhaitent se diriger vers un master recherche, en particulier grâce à une UE « Introduction à la recherche »

- Interprétation et pratiques musicales (à partir de la 2e année de licence), en collaboration avec les conservatoires de musique de Grenoble, de Chambéry et de Bourgoin-Jallieu. Une mutualisation de certaines UE facilite le passage des étudiants d'une structure à l'autre et permet d'élargir les possibilités de débouchés professionnels à l'issue de la Licence, vers les métiers impliquant une pratique instrumentale ou vocale (enseignement en conservatoire et école de musique, métiers du spectacle). ATTENTION : pour pouvoir choisir la spécialité ***Interprétation et pratiques musicales***, une inscription en IIIe cycle instrumental, ou en dernière année de IIe cycle vocal, est exigée dans l'un de ces conservatoires.
- Métiers de l'enseignement (à partir de la 3e année de licence) qui présente des composantes orientant plus particulièrement vers les concours de la fonction publique (CAPES, Professorat des écoles) ou le DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant). Il s'appuie sur un travail avec l'Inspecteur pédagogique de l'Académie de Grenoble avec lequel sont organisés, dans le cadre scolaire, des stages obligatoires en 3e année de licence.

L'objectif de la licence de Musicologie est d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir simultanément une bonne culture générale, musicale et une solide formation technique. En effet, la musicologie prend toute sa dimension à condition qu'elle soit constamment irriguée par une pratique musicale régulière et de qualité.

Attention : un niveau minimum est souhaité pour aborder sans problème la 1e année de la licence de Musicologie : la pratique d'un instrument ou du chant est vivement conseillée. La maîtrise élémentaire du clavier pour les non pianistes s'imposera dès le début des études et devra être poursuivie pour préparer les épreuves d'accompagnement en 2e et 3e années de licence.

Admission

Conditions d'admission

Public formation initiale :

- La première année de licence est accessible de droit aux candidats titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent reconnu par l'université (capacité en droit, DAEU...) ou bien sur dossier via une validation d'études selon les conditions déterminées par l'université ou la formation. Elle est également accessible aux candidats étrangers domiciliés hors UE (procédure de demande d'admission préalable)
- La deuxième et la troisième année sont accessibles de droit aux étudiants titulaires de 60 ou 120 crédits obtenus dans ce même cursus ou bien sur dossier via une validation d'études selon les conditions déterminées par l'université ou la formation

Le niveau recommandé en formation musicale doit permettre un déchiffrage vocal aisé en clé de sol et clé de fa, une dictée à une voix et deux voix tonales, une dictée de rythme, et des accords de 3 et 4 sons. De plus, la pratique sérieuse d'un instrument ou du chant est indispensable. La maîtrise élémentaire du clavier pour les non pianistes s'imposera dès le début des études et devra être poursuivie pour préparer les épreuves de déchiffrage et d'accompagnement de la licence, du CAPES ou de l'Agrégation d'Éducation Musicale.

ATTENTION : pour la double licence Physique et Musicologie

Cette double-licence est sélective. Elle s'adresse à des lycéens scientifiques dont les bulletins scolaires témoignent d'un bon niveau en sciences. Pour la partie musicale : plusieurs années de pratique musicale (quel que soit le style) sont un pré-requis nécessaire, avec des connaissances de base en solfège (typiquement savoir déchiffrer une pièce simple à la voix). La sélection se fait sur dossier, puis entretien. Les candidats pré-sélectionnés seront convoqués au début du mois de juin.

Public formation continue : Vous relevez de la formation continue :

- si vous reprenez vos études après 2 ans d'interruption d'études
- ou si vous suiviez une formation sous le régime formation continue l'une des 2 années précédentes
- ou si vous êtes salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant

Si vous n'avez pas le diplôme requis pour intégrer la formation (identique à celui indiqué pour le public de formation initiale), vous pouvez entreprendre une démarche de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)

Pour plus d'informations, consultez la page web de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage

Candidature

Vous souhaitez candidater et vous inscrire ? Sachez que la procédure diffère selon le diplôme envisagé, le diplôme obtenu, ou le lieu de résidence pour les étudiants étrangers. Laissez-vous guider simplement en suivant ce lien

Pré-requis obligatoires

- Niveau requis : baccalauréat ou diplôme reconnu comme équivalent ou non bacheliers ayant une expérience et des compétences acquises reconnues par la commission pédagogique (dans le cadre d'une VAE - validation des acquis de l'expérience ou d'une VAPP - Validation des acquis personnels et professionnels ou encore d'une VE - Validation des études)

Pré-requis recommandés

Il est attendu des candidats en licence mention Musicologie de :

- Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement : cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés
- Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B) : cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle : cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la licence de musicologie laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art
- Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée

Poursuite d'études

À l'issue de la licence, l'étudiant peut poursuivre vers un Master d'histoire culturelle ou de musicologie.
La licence de musicologie donne aussi accès à la préparation des concours de l'enseignement : CAPES puis Agrégation de musique, professeur des écoles, DUMI (diplôme universitaire de musicien intervenant).
Il est en outre possible de choisir un master professionnel dans le domaine des arts et de la culture (édition musicale, administration de la musique, etc.).
La licence de musicologie constitue enfin un complément indispensable à une formation instrumentale ou vocale pour les étudiants envisageant une carrière d'interprète ou d'enseignant en conservatoire.
Outre la possibilité de valider 3 années de licence, il est également envisageable, en cours de licence, de rejoindre des formations techniques liées aux métiers de la facture instrumentale, des licences professionnelles portant sur l'action commerciale ou l'événementiel par exemple, ou encore un DU (diplôme d'université) de Musicothérapie.

Infos pratiques :

- Composante : UFR Arts et Sciences Humaines
- Niveau : Bac +3
- Durée : 3 ans
- Type de formation : Formation initiale / continue
- Lieu : Grenoble - Domaine universitaire

Contacts

Responsable pédagogique

Petit Elise
Elise.Petit@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat de scolarité

Licence de musicologie
arsh-licence-musicologie@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable formation continue

Formation continue ARSH
fc-arsh@univ-grenoble-alpes.fr

Programme

- Parcours Musicologie
- Parcours Physique-musicologie (double licence)
- Offre de cours pour les étudiants en échange - Musicologie

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle - Mis à jour le 14 décembre 2023